

# Vous travaillez dans le secteur des professions libérales ? Votre salaire va augmenter!

Quand votre salaire va-t-il augmenter ?

A partir du 1<sup>er</sup> mars 2020.

Comment votre salaire va-t-il augmenter ?

Il s'agit d'une indexation de 2 % sur les salaires barémiques ainsi que sur les salaires effectifs.

## SALAIRES BAREMIQUES:

	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 4
Par mois	<b>1661,64</b>	<b>1705,75</b>	<b>1725,33</b>	<b>1.741,77</b>

Cat. 1 Travailleurs âgés d'au moins 18 ans.

Cat. 2 Travailleurs âgés d'au moins 19 ans et qui comptent une ancienneté d'au moins 6 mois dans l'entreprise.

Cat. 3 Travailleurs âgés d'au moins 20 ans et qui comptent une ancienneté d'au moins 12 mois dans l'entreprise.

Cat. 4 Travailleurs âgés d'au moins 22 ans et qui comptent une ancienneté d'au moins 24 mois dans l'entreprise.

## JEUNES AGES DE MOINS DE 18 ANS :

Âge	Pourcentage	Par mois
17 ans	76%	1.262,85

**Votre Liberté**  
**Votre Voix**



## CP 336 – Professions libérales

16 ans et moins	70%	1163,15
-----------------	-----	---------

### ETUDIANTS OU TRAVAILLEURS DANS UN REGIME DE FORMATION EN ALTERNANCE

Âge	Pourcentage	Par mois
20 ans	94%	1561,94
19 ans	88%	1462,24
18 ans	82%	1362,54
17 ans	76%	1262,85
16 ans ou moins	70%	1163,15

**Votre Liberté**  
**Votre Voix**

